

Rapport de commission Préavis n° 657/22

Objet :	Comptes de l'exercice 2021		
Date et heures de la séance :	7 juin 2022	Début : 19h00	Fin : 22h00
Lieu de la séance :	Salle du Conseil de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Michel Maillefer		
Membres de la commission présents :	Hervé Cornaz, Mathieu Panchaud, Jonathan Payot, Antoine Pochon, Pernelle- Cecilia Rochat		
Membre absent et excusé :	François Gonin		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. Antonio Vialatte, Syndic ; Mme Dominique Léglise, cheffe du Service des finances		

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

La Commission des Finances tient à remercier M. Antonio Vialatte, Syndic, et Mme Dominique Léglise, Cheffe du Service communal des finances. La clarté et la précision des réponses apportées aux questions lors de la séance consacrée aux comptes 2021 de la Commune, tout comme la transparence et la complétude des informations du préavis 657/22 et des comptes transmis au Conseil communal méritent d'être soulignées.

Alors que le budget 2021 de la Commune prévoyait une perte de CHF 761'000.-, les comptes affichent un résultat positif de CHF 11'243.- après des écritures de bouclement s'élevant à hauteur de CHF 851'355.-. Comme le préavis le mentionne en page 3, ce sont de "bonnes surprises" qui ont permis ce tournant vers l'équilibre : un retour de péréquation, une rentrée fiscale sur les donations avec une amende liée, des remboursements de participations à deux associations intercommunales. Ces éléments, imprévisibles de par leur nature, ne pouvaient pas être anticipés au budget. Le corollaire est que sans eux, les comptes seraient dans les chiffres rouges.

La CoFin relève la maîtrise des charges de fonctionnement, moins élevées de 2,8% par rapport aux prévisions budgétaires. Elle note que cette maîtrise est notamment due au fait que les charges cantonales sont moins importantes que celles prévues au budget, en raison d'une diminution de la participation des communes à la Cohésion sociale (PCS) et de l'alimentation du fonds de péréquation par des rentrées fiscales extraordinaires d'une ou de plusieurs communes du Canton, avec une incidence non négligeable sur les comptes. De même les charges intercommunales de l'ASIGE et de la FAdEGE ont été moins élevées que prévu en raison de subventions non prises en compte ou inconnues lors de l'établissement du budget.

Toujours au chapitre des charges, la situation financière a permis d'effectuer quelques opérations dans une perspective à terme. Ainsi, des amortissements ont été effectués au travers des écritures de bouclement : amortissement financiers avec l'abandon partiel de CHF 80'000 des prêts effectués en 2021 à la Maison des Terroirs et surtout amortissements complémentaires, avec pour objectif de diminuer les charges ces prochaines années ; le total de ces amortissements s'élève à environ CHF 485'000.- avec une incidence d'un peu plus de CHF 60'000.- d'économie prévue sur les futurs budgets. Le choix des postes est lié aux allègements qui peuvent être obtenus par ces amortissements. On peut aussi noter qu'avant les écritures de bouclement, les excédents de revenus des bâtiments dits « de rendement » ont été attribués aux fonds de réserves immeubles pour de futurs travaux et que plusieurs fonds de réserves ont été alimentés pour couvrir certains investissements ou dépenses reportées.

En ce qui concerne les revenus, les impôts influencés par le taux sont inférieurs de 2,1% par rapport aux prévisions budgétaires et de 0,4% par rapport à l'exercice 2020. Cet état de fait est lié à la stagnation du nombre de personnes physiques. Pour les personnes morales, on peut constater une légère augmentation par rapport aux comptes 2020, les effets de la crise sanitaire ne s'étant pas encore fait sentir dans l'imposition. Mais il faut aussi relever que la prévision est difficile, notamment en raison des effets de RIE III.

Si par rapport au budget, les revenus de fonctionnement progressent de 4,9%, l'explication est notamment à chercher d'une part dans les recettes fiscales qui ne sont pas influencées par le taux, dans lesquelles est comptabilisée

l'importante rentrée liée à une donation ; et d'autre part dans les taxes, émoluments et produits des ventes où sont comptabilisées des prestations qui ne pouvaient être connues au moment de l'élaboration du budget.

La marge d'autofinancement, correspondant au montant que la Commune parvient à dégager de son ménage courant pour financer ses investissements ou rembourser sa dette s'élève en 2021 à CHF 3'027'513.-. Elle est en augmentation par rapport à l'exercice 2020.

Au chapitre de l'endettement, il convient de relever que l'endettement net est plus parlant que l'endettement brut, puisqu'il prend en compte notamment les disponibilités, les débiteurs, le patrimoine financier et les actifs transitoires. L'endettement net s'élève ainsi à un peu plus de CHF 21 millions. Par habitant par rapport à l'an dernier, il augmente de CHF 110.- à CHF 5'972.-.

La CoFin relève enfin le montant des créances, très élevé au bilan par rapport au précédent exercice. Des explications ont été fournies : certains décomptes des associations intercommunales n'arrivent pas avant la fin de l'exercice et doivent être portés dans cette rubrique, des problèmes informatiques avec des facturations erronées de la taxe déchets ont contribué à augmenter ce poste. Si elle admet ces difficultés, la CoFin souhaite qu'elles soient de circonstance et que le montant soit ramené à un niveau proche de celui des exercices précédents.

Au final, les années changent mais les bonnes surprises qui transforment un déficit au budget en un excédent aux comptes semblent se succéder. Tout comme la Municipalité, la CoFin ne peut toutefois que mettre en garde contre un excès de confiance, dans la mesure où les rééquilibrages ne pouvaient pas être prévus et relèvent d'événements ponctuels. A ce titre, les comptes 2021 ne différent pas de ceux des récents exercices précédents. Les mesures prises dans les écritures de bouclement sont préventives et sont à placer dans la perspective des investissements importants auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années. La prudence reste donc le maître mot et la ligne de conduite à adopter.

Forte de cette conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin recommande au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

Article 1 : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés ;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances

Le rapporteur, Michel Maillefer

A. Naillefer